

**SIRTOM DE LA VALLEE DE LA GROSNE**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL du 24 JUIN 2014 à 18h30 – CLUNY**

**Préambule :**

Michel MAYA remercie les participants et constate que le quorum est largement atteint ce qui révèle l'implication des nouveaux délégués. Il souhaite que cette implication dure dans le temps.

Il informe que les points à l'ordre du jour ont été étudiés par le Bureau le 04 juin 2014.

**1) Adoption des procès-verbaux du 11 mars et du 12 mai 2014 :**

Le procès-verbal de la séance du 11 mars 2014 est soumis à l'adoption.

Le Conseil syndical, à 67 voix pour et 18 abstentions, adopte le compte rendu de la séance du 11 mars 2014.

Le procès-verbal de la séance du 12 mai 2014 est soumis à l'adoption.

Le Conseil syndical, à l'unanimité, adopte le compte rendu de la séance du 12 mai 2014.

**2) Présentation du Budget primitif 2014 :**

Michel MAYA explique que le budget voté le 11 mars 2014 peut être amené à être modifié au cours de l'année et explique qu'une présentation synthétique du budget 2014 et du compte administratif 2013 va être faite, résumant ainsi les décisions budgétaires prises et les opérations sur lesquelles le SIRTOM s'est engagé.

Michel MAYA demande à ce que chaque intervenant se présente lors de son intervention.

Bertrand DEVILLARD commente la présentation du budget 2014 et du compte administratif 2013.

M. MATHONNIERE demande ce qu'on entend par amortir les subventions ?

Bertrand DEVILLARD explique le fonctionnement et la logique des amortissements.

Ensuite, Bertrand DEVILLARD passe aux charges de fonctionnement et détaille les dépenses et recettes.

Mme PEGON demande comment se passe le transport des déchets et avec quel type de véhicule (semi ou bennes) ?

Bertrand DEVILLARD répond que le transport des déchets se réalise au départ du quai de transit de Cluny en bennes 30 ou 35 m<sup>3</sup> par porteur.

Il précise qu'une version détaillée du budget est disponible en version papier ou dématérialisée.

M. TAUPENOT demande des explications sur les 10 % d'augmentation des charges de personnels par rapport à 2013 ?

Bertrand DEVILLARD explique qu'il a été créé 1 poste administratif et 2 postes d'agents techniques dans le cadre de l'augmentation du périmètre du SIRTOM au 1<sup>er</sup> janvier 2014 (8 communes supplémentaires).

Mme PINTO demande si l'étude transport du SMET NORD EST 71 est finie ?

Bertrand DEVILLARD répond qu'effectivement cette étude est terminée. Il profite de cette question pour rappeler que le SIRTOM, dans le cadre de la demande d'intégration du SMET Nord Est 71, avait demandé une mutualisation des majorations de coûts de transport induits par cette adhésion, le cas échéant.

A la suite de cette demande, le SMET Nord Est 71 a proposé de faire une étude sur les coûts de transport (pour laquelle le SIRTOM a participé financièrement). A l'issue de cette étude, qui a pourtant démontrée la majoration mise en avant par le SIRTOM, le SMET Nord Est 71 n'a pas souhaité mettre en place cette mutualisation. Pour rappel, le SIRTOM a décidé de ne pas adhérer au SMET Nord Est 71.

M. BURTEAU demande dans le cadre du réaménagement des déchetteries, quel contrôle est prévu pour éviter les accès des gens extérieurs aux territoires ?

Bertrand DEVILLARD répond que les études préconisent un système de contrôle d'accès (badges, barrières). A noter que ces équipements peuvent poser des problèmes de sécurité du fait des files d'attente que le système peut engendrer (en particulier pour la déchetterie de SALORNAY vu son implantation).

M BURTEAU demande quels moyens sont prévus contre les vols et dégradations ?

Bertrand DEVILLARD dit qu'il est possible d'installer des caméras de surveillance ou de planter des haies d'épineux pour clôturer les déchetteries mais que pour être dissuasives il faudra plusieurs années.

M. TAUPENOT demande si un chiffrage des pertes et des dégradations commises a été fait ?

Bertrand DEVILLARD répond que concernant les pertes de matières, le coût est faible, par contre aux niveaux des dégradations les coûts sont importants (changement serrures, grillages).

Michel MAYA précise que ce sont les choses de valeur qui s'envolent. Il présente l'exemple de la déchetterie de Mâcon (La Grisière) qui a investi dans des haies et du grillage torsadé. D'autres possibilités existent : pont levis, chien, gardien (gros investissements) mais il faut arriver à faire le bilan économique entre les incivilités et les pertes et ces investissements.

Bertrand DEVILLARD : informe que, par exemple, 1 tonne de fer est reprise pour 150 € ou 1 tonne de Déchets des Equipements Electriques et Electroniques est reprise 40€.

M. BURTEAU intervient pour indiquer qu'il y a de gros problèmes de personnes qui traînent dans les déchetteries et qui sont parfois de connivence avec certains gardiens pour récupérer diverses choses.

Bertrand DEVILLARD répond que quand les faits sont connus son rôle est de faire le nécessaire pour que ces faits s'arrêtent et petit à petit les choses s'améliorent. Il rappelle que pour que ceci se fasse efficacement il faut

être informé de faits précis et dans ce cadre le rôle des délégués du SIRTOM peut être également de faire redescendre l'information, le cas échéant. En aucun cas, le SIRTOM ne laisse s'installer un marché parallèle contrairement à ce qui se dit dans certaines assistances.

M. MATHONNIERE constate qu'à périmètre égal de 2003 à 2013 le budget de la gestion des déchets a doublé ? Bertrand DEVILLARD répond qu'effectivement la gestion des déchets coûte de plus en plus chère. On constate la même chose pour tous les syndicats. Ceci s'explique, du fait que les unités de traitement et de tri soient de plus en plus recentrées et donc de plus en plus loin du territoire. Par ailleurs, les réglementations en la matière évoluent sans cesse et il faut adapter le matériel et les organisations.

Mme SARRAZIN demande quels sont les moyens pour travailler avec les grandes surfaces pour éviter les déchets ? On a vraiment l'impression que ça n'évolue pas dans le bon sens.

Bertrand DEVILLARD répond qu'il y a encore du travail pour faire changer les mentalités et les habitudes de consommation mais la production de déchets baisse. Les résultats seront vus dans le rapport déchets qui sera présenté plus tard. Tout ce travail de changement d'habitude est le rôle du Programme Local de Prévention (PLP) qui sera présenté par la suite également.

Michel MAYA précise également que sur la dernière mandature, le SIRTOM a investi dans un bâtiment (garage, locaux administratifs et vestiaires pour les agents) ce qui impacte aussi le budget.

Jean-Marc MORIN rappelle également que l'épisode du four incinérateur a coûté très cher au SIRTOM depuis 10 ans et qu'outre les mises aux normes qu'il a fallu effectuer, les remboursements de la dette occasionnée par cette opération viennent d'être finis de rembourser sur le budget 2012.

Michel MAYA indique également que des réglementations nouvelles qui imposent des réhabilitations des déchetteries et la tarification incitative, par exemple, vont faire augmenter encore les dépenses du SIRTOM.

M BESSON demande qui impose les normes ?

Michel MAYA répond que généralement ce sont les directives européennes puis la retranscription dans le droit français qui sont à l'origine des évolutions de la réglementation. Toutefois, généralement ces évolutions sont positives pour une bonne gestion des déchets et donc pour l'environnement et les populations.

M. CHUZEVILLE intervient en disant qu'il faut aussi que la France arrête de renforcer la réglementation européenne.

M. MATHONNIERE indique qu'il n'est pas choqué par cette augmentation, mais souhaiterait avoir un argumentaire simple pour expliquer ces augmentations aux usagers et ainsi apaiser les esprits.

Jean-Marc MORIN répond que pour le budget 2014 il y a déjà une argumentation simple qui est l'augmentation de la TVA pour le traitement et le tri des déchets de 7 à 10 % et de la TGAP de 15 à 20 euros par tonne enfouie, soit un total de 45 000 € (+ 2.5 € par habitant).

M. NUGUES demande concernant le traitement des déchets verts, comment la méthanisation agricole peut être utile ?

Bertrand DEVILLARD répond que le traitement des déchets verts représente une dépense de plus de 40 000 €/an pour le SIRTOM, uniquement pour le traitement. Si une unité de méthanisation agricole se met en place, l'ensemble des déchets verts pourrait être traité dans cette unité, soit directement pour les pelouses dans le process, soit pour les branchages en mélange avec le digestat de process après broyage. Ce digestat final serait épandu sur les terres agricoles. Ceci permettrait donc au SIRTOM de réduire son budget transport/traitement des déchets verts. Le SIRTOM est partenaire de ce projet avec la Chambre d'agriculture et la ferme expérimentale de Jalogny. A terme, le SIRTOM pourrait investir dans cette unité au moins l'équivalent du coût de traitement annuel actuel des déchets verts, permettant à coût constant de traiter sur place ces déchets et d'éviter les coûts de transport. Par ailleurs, le deuxième étage de la fusée serait à terme de gérer les bio-déchets des professionnels (restaurateurs, grande surface, commerces de bouche) ce qui permettrait de gagner de 25 à 30 % en poids sur les tonnages d'ordures ménagères.

Il rappelle enfin que tout déchet géré chez soi fait baisser le coût de traitement et que dans ce cadre le SIRTOM développe depuis 2007 la diffusion du compostage individuel ou collectif.

M. GAUDINET intervient en disant qu'il faut penser à ceux qui habitent en immeuble.

Bertrand DEVILLARD répond que dans le cadre des actions mises en place pour le compostage collectif, le compostage en pied d'immeuble est tout à fait possible et d'ailleurs cela existe déjà, à CLUNY, dans le quartier du Fouettin où des composteurs ont été installés à en parallèle de l'action des jardins partagés. Par ailleurs, des projets de développement de ces compostages en pied d'immeuble sont en cours.

M. BURTEAU demande quelles sont les recettes de l'accueil des déchets des artisans en déchetterie ?

Bertrand DEVILLARD répond que ces recettes sont faibles (moins de 8 000 €). Il précise que le SIRTOM s'est engagé dans le cadre d'une charte régionale pour l'acceptation des déchets des professionnels en petite quantité dans les déchetteries (alors que normalement ne sont acceptés dans les déchetteries que les déchets des particuliers). Dans le cadre de cette charte, le SIRTOM s'est engagé à mettre en place une redevance pour ces déchets. Même si un petit nombre de professionnels trouve normal de payer pour la dépose de leurs déchets, certains « passent à travers » (conflits avec les gardiens, clés prises en mairie pour déposer en dehors des heures d'ouverture). Pour exemple : 20 plaques d'amiante ont été déposées en dehors des heures d'ouverture entre 2 rotations de bennes lundi dernier.

Mme GERARD demande qui a les clés des déchetteries ?

Bertrand DEVILLARD répond que les mairies des communes où il y a une déchetterie, voire les Communautés de communes, ont des doubles de clefs pour leurs employés communaux et malheureusement peuvent « prêter » ces clefs...

M. NUGUES demande une précision sur les limitations de volume pour l'accueil des professionnels en déchetterie.

Bertrand DEVILLARD répond qu'effectivement le règlement de déchetterie indique une limitation de 3m<sup>3</sup> par semaine pour les professionnels, comme pour les usagers. Cette limitation est faite pour les professionnels pour rester dans le cadre des « petites quantités » mais aussi pour que la gestion des enlèvements de bennes se fasse correctement.

M. NUGUES demande s'il ne serait pas intéressant de mettre en place des plates-formes de broyages pour les professionnels ?

Bertrand DEVILLARD répond que certains paysagistes par exemple se sont déjà organisés pour le faire. Il précise que dans le cadre de l'unité de méthanisation agricole il y aura sur le site une unité de broyage des végétaux et donc que des partenariats pourront émerger.

### 3) Rapport déchets 2013 :

Michel MAYA rappelle que le rapport public sur la qualité du service de la gestion des déchets doit être présenté et adopté par le Conseil syndical chaque année pour l'année n-1 avant le 30 juin. Il rappelle que se trouvent dans ce rapport des indicateurs sur les coûts du service et que ceux-ci sont calculés selon une méthodologie nationale proposée par l'ADEME (compta coût) basée sur la mise en place d'une comptabilité analytique. Il informe les élus que sur le site [www.sinoe.org](http://www.sinoe.org) sont répertoriées toutes les informations des collectivités adhérentes à cette démarche. Ce partage d'information permet la comparaison objective des résultats des collectivités. Il laisse la parole à Bertrand DEVILLARD pour la présentation détaillée du rapport déchet 2013.

Les éléments importants à retenir du rapport déchets sont :

- a) Baisse des tonnages d'ordures ménagères de 1 % par rapport à 2012 (- 23 tonnes),
- b) Augmentation des tonnages des emballages triés, hors verre, de 5.8% (+ 17 tonnes) par rapport à 2012, avec un taux de refus de tri de 17.9 % (68 tonnes),
- c) Baisse des tonnages des papiers triés de 17.2% (81.8 tonnes) par rapport à 2012, avec un taux de refus de tri de 7.5 % (32 tonnes),
- d) Augmentation des tonnages de verre de 0.5% (4.6 tonnes) par rapport à 2012,
- e) Augmentation de 2 % (86 tonnes) pour les quantités collectées en déchetteries par rapport à 2012,
- f) Quantités totales de déchets traités 2013 : 10 734.12 tonnes, soit - 0.03% par rapport à 2012 (9 488.80 tonnes sans gravats, soit + 0.12 %),
- g) Taux de valorisation des déchets 2013 : 48.3 % (2012 : 47.8 %),
- h) Stabilisation du coût complet par habitant (121.53 € / 2012 : 121.19 €),
- i) Baisse de 1.82 % du coût complet à la tonne gérée (231.9 € / 2012 : 236.19 €).

Bertrand DEVILLARD rappelle que comme tous les ans depuis 2006 ce rapport déchets est disponible en téléchargement sur le site du SIRTOM ([www.sirtomgrosne.fr](http://www.sirtomgrosne.fr)).

Mme BUSSELIER LAUTISSIER intervient pour dire que c'est rageant de voir que des personnes d'autres communes ou des passants génèrent des refus de tri en venant déposer n'importe quoi dans les points de regroupement.

M. CHUZEVILLE indique que ce sont parfois les gens de nos communes qui déposent n'importe quoi dans les bacs.

Mme BUSSELIER LAUTISSIER demande s'il existe une carte qui répertorie l'emplacement de la colonne verre dans chaque commune ?

Bertrand DEVILLARD répond qu'une carte formelle n'existe pas mais que chaque commune est équipée d'au moins une colonne de verre. Si l'information n'est pas connue en Mairie il ne faut pas hésiter à appeler le SIRTOM pour qu'il donne l'information.

M. TAUPENOT intervient en disant que pour cette année les déchets verts vont baisser du fait de la sécheresse.

Bertrand DEVILLARD répond que sur les 5 premiers mois de l'année les dépôts de déchets verts en déchetteries ont augmenté d'ores et déjà de près de 10%. Il informe que suite à la canicule de l'année 2003, les chiffres 2004 avaient très fortement augmenté du fait que beaucoup de haies ont été arrachées.

M TAUPENOT reprend en indiquant qu'il y a un manque de bon sens : si on attend avant d'emmenner les végétaux à la déchetterie, ils auront perdu la moitié de leur volume en séchant.

Bertrand DEVILLARD répond que c'est encore mieux de les garder chez soi en adaptant ces pratiques (tonte moins rapprochée, mulching, broyage, paillage, adaptation des végétaux,...).

Mme SARRAZIN demande si les grandes surfaces ont bien obligation de récupérer les DEEE ?

Bertrand DEVILLARD répond que c'est bien une obligation pour celles qui vendent des DEEE dans le cas d'un achat nouveau : c'est la règle du 1 repris pour 1 acheté.

M. ROULON demande comment les DEEE sont recyclés.

Bertrand DEVILLARD répond que selon leur nature, ils sont démantelés et les éléments nobles sont recyclés.

M. VERGNAUD intervient en disant qu'en Allemagne, des bacs de tri sont installés à la sortie des grandes surfaces. Qu'attend-on pour en faire autant chez nous ? On paie 2 fois les déchets, une fois à l'achat et ensuite au traitement.

Bertrand DEVILLARD répond que ces opérations n'empêchent pas la production de déchets sur un territoire, il s'agit simplement d'une prise en charge par le vendeur plutôt que par le consommateur. Ceci peut quand même avoir la vertu de faire intervenir le vendeur auprès des metteurs sur le marché, voire des producteurs.

Ce qui est encore plus intéressant c'est d'éviter la production des déchets en sensibilisant chacun à acheter différemment. Il faut privilégier l'achat en vrac, boire l'eau du robinet. Les industriels ont déjà fait des efforts sur certains produits qui utilisent moins de matière première (exemple de la bouteille d'eau plus fine).

Alain TROCHARD demande si tous les coûts et les soutiens présentés sont ceux réellement ramenés pour l'année 2013.

Bertrand DEVILLARD répond que les coûts et les tonnages sont bien ramenés sur l'année 2013 ; ce qui explique les différences de résultats pour le volet financier entre le compte administratif de l'année et les résultats des coûts présentés dans le rapport déchet.

Le Conseil syndical, à l'unanimité adopte le rapport déchets 2013.

#### 4) Indemnités de Conseil allouée au Receveur Municipal :

Michel MAYA informe le Conseil Syndical qu'il est nécessaire de renouveler, par délibération, l'attribution à Madame DENEUX, Receveur du syndicat, l'indemnité de Conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la Loi 82-213 du 2 mars 1982 et du Décret 82-979 du 19 novembre 1982 et de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires calculée par l'application des tarifs en vigueur.

Pour information l'indemnité de Conseil est calculée par application du tarif ci-après à la moyenne des dépenses budgétaires des sections de Fonctionnement et d'investissement des trois dernières années, à l'exception des opérations d'ordre.

Barème :

sur les 7 622.45 premiers euros à raison de 3%

sur les 22 867.35 euros suivants à raison de 2%

sur les 30 489.80 euros suivants à raison de 1.5%

sur les 60 679.61 euros suivants à raison de 1%

sur les 106 714.31 euros suivants à raison de 0.75%

sur les 152 449.02 euros suivants à raison de 0.5%

sur les 228 673.53 euros à raison de 0.25%

sur toutes les sommes excédant 609 796.07 euros à raison de 0.1%

L'indemnité 2013 était de 605.90 €.

Par ailleurs, le Président du SIRTOM autorise, par délégation permanente, Madame DENEUX, Receveur du Syndicat, à mettre en œuvre les procédures de recouvrement envers les redevables défaillants, ceci de manière systématique.

Mme PEGON demande quel est le rôle du receveur municipal pour le SIRTOM ?

Bertrand DEVILLARD répond que c'est le banquier de la collectivité (pas de possibilités de paiement direct pour les collectivités) et c'est aussi notre expert-comptable.

Michel MAYA précise qu'elle aide à l'élaboration du budget, à la mise en place de la dématérialisation des pièces comptables. Elle conseille lors de l'élaboration et de l'exécution du budget et valide le compte administratif par le biais du compte de gestion.

Mme GERARD demande si l'on peut quantifier ses heures passées sur les dossiers du SIRTOM ?

Bertrand DEVILLARD répond qu'il s'agit de réponses au fil de l'eau et donc que ce n'est pas quantifiable.

Mme GERARD demande si le SIRTOM pourrait avoir le même service par un autre biais ?

Bertrand DEVILLARD répond que pour les collectivités publiques, c'est une obligation de passer par le receveur.

Michel MAYA précise que dans les communes c'est le même fonctionnement.

Le Conseil syndical, à l'unanimité attribue ces indemnités au Receveur du Syndicat.

#### 5) Clôture des comptes du SMEVOM Sud 71 :

Michel MAYA informe que dans le cadre de la dissolution du SMEVOM du Sud 71 et de la clôture des comptes à la suite de la présentation du Compte administratif 2013, il ressort que la section de fonctionnement de ce syndicat clôture en excédent de 209 523.06 €, alors que la section d'investissement est clôturée en déficit de 209 523.06 €.

Ces résultats doivent être intégrés dans les résultats de clôture 2013 de chacun des membres du SMEVOM Sud 71, en fonction de la clef de répartition de la population 2009 de ses membres (pour le SIRTOM 17.83%). La somme à intégrer en excédent de fonctionnement et en déficit d'investissement est donc de 37 357.97 €.

Il propose de modifier le résultat 2013 du SIRTOM de la Vallée de la Grosne comme suit :

|                | Reports 2012      | Résultats exercice 2013 | Résultats de clôture 2013 | Résultats SMEVOM à intégrer | Résultats de clôture 2013 modifiés | Restes à réaliser                                  |
|----------------|-------------------|-------------------------|---------------------------|-----------------------------|------------------------------------|--|
| Fonctionnement | 42 253.85 €       | 169 047,54 €            | 211 301.39 €              | 37 357.97 €                 | 248 659.36 €                       | 0  |
| Investissement | - 127 020.45 €.   | 55 233.3 €              | - 71 787.15 €             | - 37 357.97 €               | - 109 145.12 €                     | Dépenses :<br>69 497.67 €<br>Recettes :<br>8 976 € |
| <b>TOTAL</b>   | <b>84 766.6 €</b> | <b>224 280.84 €</b>     | <b>139 514.24 €</b>       | <b>0</b>                    | <b>139 514.24 €</b>                | <b>- 60 521.67 €</b>                               |

De plus, Michel MAYA informe que les dépenses d'étude du SMEVOM Sud 71 doivent être amorties entre les différents membres. Cette somme à intégrer dans le Budget 2014 du SIRTOM de la Vallée de la Grosne est de 50 129.40 €. Il est proposé d'amortir cette somme sur un seul exercice budgétaire.

Il propose la nouvelle affectation des résultats qui pourrait être la suivante :

- le résultat de fonctionnement de 248 659.36 € en recettes de fonctionnement pour 78 992.57 €, en excédent de fonctionnement antérieur reporté et en recettes d'investissement pour 169 666.79 € en excédent de fonctionnement capitalisé.

- le résultat d'investissement de - 109 145.12 €, en déficit d'investissement antérieur reporté.

Michel MAYA, afin de prendre en compte ces modifications, propose de voter une décision modificative, se résumant comme suit :

| <b>FONCTIONNEMENT</b> |                 |         |  |               |
|-----------------------|-----------------|---------|--|---------------|
|                       | <b>DEPENSES</b> |         |  |               |
|                       |                 | A/6811  | DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS | 50 129.40 €   |
|                       |                 | A /023  | VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT             | - 50 129.40 € |
| <b>INVESTISSEMENT</b> |                 |         |  |               |
|                       | <b>DEPENSES</b> |         |  |               |
|                       |                 | A/001   | DEFICIT D'INVESTISSEMENT ANTERIEUR REPORTE       | 37 357.97 €   |
|                       | <b>RECETTES</b> |         |  |               |
|                       |                 | A/1068  | EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE            | 37 357.97 €   |
|                       |                 | A /021  | VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT         | - 50 129.40 € |
|                       |                 | A/28031 | FRAIS D'ETUDES                                   | 50 129.40 €   |

Le Conseil syndical, à l'unanimité :

- Accepte l'intégration de la somme de 37 357.97 €, conformément aux résultats de clôture des comptes du SMEVOM Sud 71
- Accepte la modification du résultat 2013 du SIRTOM de la Vallée de la Grosne comme présenté,
- Accepte l'amortissement de la somme de 50 129.40 € correspondant aux dépenses d'études du SMEVOM Sud 71 sur une seule année budgétaire (année 2014),
- Accepte la modification des affectations des résultats 2013 sur le budget 2014 comme présenté,
- Accepte la décision modificative présentée.

M. BURTEAU intervient en remarquant que cette période du SMEVOM Sud 71 a coûté bien cher pour aboutir à rien. Michel MAYA répond que dans les communes cela arrive aussi de faire des études préalables sans avoir d'investissements à la suite.

M. CHUZEVILLE approuve mais remarque que ce n'est pas à la même hauteur. Michel MAYA précise qu'il faut ramener au nombre d'habitants concernés. Dans le cas du SMEVOM, c'est de l'ordre de 100 000 habitants.

## 6) Présentation du Programme Local de Prévention :

Michel MAYA passe la parole à Justine PEGUET pour la présentation du Programme Local de Prévention.

Justine PEGUET explique les grandes lignes de ce programme.

Lors de la présentation de l'opération eco chariot, Michel MAYA et Dominique DEHOUCK, précisent que si on peut passer de 103 € à 48 € sur un chariot de courses de même qualité, avec 2 fois moins de déchets d'emballages en poids, l'embauche d'une personne, en contrat aidé par exemple, pour faire du porte à porte et des animations dans les magasins pour développer cette action pourrait être vite rentabilisée et serait utile pour les usagers.

M. ROULON demande si la liste de courses de ce chariot peut être communiquée ?

M TAUPENOT réagit en disant qu'il est prêt à aller avec Justine PEGUET pour voir la réalité des choses.

Bertrand DEVILLARD répond que la liste est évidemment diffusable et sera envoyée aux délégués (cf. document joint) et que même si on peut avoir du mal à la croire cette action a déjà été réalisée avant la mise en place du PLP avec des écoles sur les 3 moyennes surfaces de Cluny et que les résultats étaient du même ordre.

Mme GERARD revient sur le développement des couches lavables. Elle souhaiterait savoir concrètement comment cela fonctionne et par exemple combien de couches peuvent être mises dans la machine en même temps ?

Sylvain GALLAND intervient et parle de son expérience personnelle dans l'utilisation des couches lavables pour son fils et dit qu'il est entièrement satisfait.

Justine PEGUET indique qu'une étude nationale a mis en avant que le coût global (de la naissance à la propreté) des couches lavables est de 450 € par rapport à 1 500 € pour les couches jetables.

Bertrand DEVILLARD pense que ce n'est pas un retour en arrière contrairement à ce que veulent faire entendre les détracteurs de cette opération. Afin, d'ailleurs, d'améliorer le service pour les foyers qu'il reste à convaincre, le PLP a pour objectif de développer une solution de service de lavage pour les particuliers. Dans le cadre de l'expérience pilote sur les crèches, c'est le CAT de TOURNUS qui s'occupe du lavage. Cette solution peut très bien se développer. Si le PLP arrive à mettre cela en place, ce sera sur le même principe que les gobelets réutilisables.

Mme GERARD demande ce qui se fera au niveau des petites communes ?

Bertrand DEVILLARD et Justine PEGUET répondent que ce service de lavage fonctionne en Alsace, il suffit juste de l'adapter pour le milieu rural.

Michel MAYA rappelle que l'on fait bien du portage de repas à domicile ; dans ce cas les tournées dans les communes rurales sont bien organisées.

M. BERGERY intervient en indiquant qu'à titre personnel il a utilisé ce système il y a quelques années et que tout c'est très bien passé même sans service de lavage. Il n'y a rien de compliqué à laver ces couches dans une machine à laver de particulier. Il pense que ce n'est certainement pas un retour en arrière, bien au contraire.

Pour conclure ces débats autour du PLP, Bertrand DEVILLARD intervient en se disant satisfait des réactions qu'il a entendu et que cela prouve que ces sujets ne laissent pas indifférent.

## 7) Réseau de Ressourceries Sud Bourgogne :

Michel MAYA explique que ce réseau permet d'employer des personnes dans la précarité, de réutiliser et de réparer des objets, qui non collectés par ce biais, termineraient dans les déchets.

L'Ensam qui est propriétaire du bâtiment loué à Eco Sol le Pont souhaite vendre celui-ci. Une réflexion globale doit être engagée avec les diverses Communautés de communes pour trouver un lieu d'accueil. Eco Sol le Pont n'a déjà plus de magasin sur Mâcon suite à un incendie. Ceci est simplement une information souhaitée par le Bureau car le SIRTOM du fait de sa compétence uniquement gestion de déchets ne peut pas intégralement être porteur d'un projet de bâtiment pour cette activité. Par contre ses Communautés de communes membres peuvent dans le cadre de leur compétence sociale, emploi, développement économique s'intégrer au projet.

Il s'agit donc d'un appel en direction des Communautés de communes mais également des communes qui pourraient avoir connaissances de locaux disponibles.

Mme PEGON demande si Eco Sol ne veut pas acheter le local ?

Michel MAYA répond qu'il faut déjà en connaître le prix et que de toute manière Eco Sol ne va pas pouvoir investir seul dans un achat de local. Le danger existe de voir disparaître l'activité de notre territoire. M. LONGIN demande quel est le besoin exactement ?

Bertrand DEVILLARD répond que dans le projet initial, il était prévu un local de 200 à 300 m<sup>2</sup> avec 2 pôles (atelier et magasin). Les emplois à terme sur cette activité serait de 3 à 5 personnes fixes.

## 8) Questions diverses :

a) Bertrand DEVILLARD présente le planning prévisionnel des réunions de bureau et de conseils syndicaux.

Mme GERARD demande s'il est possible de délocaliser les réunions en dehors de Cluny.

Michel MAYA répond que ceci semble poser des problèmes de déplacements du fait du territoire trop vaste.

Mme AUBLANC demande si les agents du SIRTOM seraient d'accord pour une délocalisation des réunions.

Michel MAYA répond que cela n'est pas un problème, les agents du SIRTOM font ce que le Conseil syndical décide.

Il propose de voter à main levée sur cette proposition. A la demande de la majorité des élus les réunions se tiendront sur CLUNY.

Le calendrier des réunions pour la fin de l'année est validé comme suit :

| <b>Réunion de Bureau</b> | <b>Conseil Syndical</b> |
|--------------------------|-------------------------|
| Mercredi 04 juin         | Mardi 24 juin           |
| Mardi 02 septembre       | Mardi 16 septembre      |
| Mardi 30 septembre       | Mardi 14 octobre        |
| Mardi 04 novembre        | Mardi 09 décembre       |
|                          |                         |

b) Récupération dans les déchetteries

Michel MAYA informe que dans le cadre d'activités culturelles, éducatives ou artistiques, le SIRTOM a des demandes d'autorisation de structures agissant dans les domaines ci-dessus pour prélever sur les déchetteries de son territoire des objets ou matériaux.

Par l'intermédiaire de la municipalité de SALORNAY SUR GUYE, un artiste a fait une demande de prélèvement de ferraille en déchetterie afin de réaliser une exposition de mi-juillet à début août.

Pour répondre favorablement à ce genre de demandes, Michel MAYA propose d'établir une convention afin de les encadrer et de définir les responsabilités de la collectivité et des associations ou intervenants signataires.

Il propose de déléguer, le cas échéant, l'étude de ces demandes ponctuelles et les autorisations au Bureau. En cas de demande ne pouvant pas être étudiée lors d'une réunion du Bureau, une consultation des Vice-Présidents sera faite pour autoriser ou non la signature de la convention par le Président.

Le Conseil syndical, à l'unanimité, accepte la mise en place de la convention relative au détournement d'objets ou de matériaux en provenance de déchetteries dans le cadre d'activités culturelles, éducatives ou artistiques, et accepte l'organisation de la délégation au Bureau, voire la consultation des Vice-Présidents telle que présentée.

Mme PEGON demande si elle peut obtenir les coordonnées du personnel avec la fonction de chacun.

Les débats étant clos, la séance est levée à 21h30.